



Actions Humanitaires



France-Togo

Actions Humanitaires France-Togo (AHFT)

72 rue des Jardiniers - 69400 Villefranche Sur Saône

contact@ahft.org

www.ahft.org/



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du Samedi 2 février 2013

Circulation de la feuille de présence et signature de cette dernière, enregistrement des pouvoirs.

Présents : Marie-Claude LOVISA, Colette FLECHE, Daniel OGBONE (Pastorale scolaire N-D), Michel JARRIGE (OGEC Notre-Dame)

Absents représentés : Christophe AUDARD (Centre Scolaire Notre-Dame)

Absents non représentés : Jacques VAGANEY

Le Président remercie de leur présence les membres présents et les invités à l'AGO, notamment monsieur Noël André DESSALCES, Consul Honoraire du Togo pour la Région Rhône-Alpes.

Rapports (financier, activité, moral)

Les différents rapports sont présentés et commentés à l'assemblée.

Ces derniers sont joints en annexe.

Vote sur les différents rapports

Après avoir répondu aux questions posées, le Président soumet les rapports au vote de l'assemblée :

Rapport financier approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Rapport d'activité approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Rapport moral approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Vote sur le Quitus aux administrateurs

L'assemblée vote à l'unanimité le Quitus aux administrateurs.

Renouvellement des administrateurs et vote

En l'absence de démission et de nouvelle candidature, Marie-Claude LOVISA, Michel JARRIGE, l'OGEC Notre-Dame, le C.S.N.D. et la Pastorale Notre-Dame sont reconduits comme administrateurs à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Questions diverses

Après les différents votes, le Président ouvre à l'assemblée le chapitre des questions diverses pendant lequel le sujet suivant est traité.

- Marie-Claude LOVISA demande pourquoi elle n'a pas été intégrée à la visite de la délégation effectuée en juillet 2012 à Baka Kopé.



Actions Humanitaires



France-Togo

Actions Humanitaires France-Togo (AHFT)

72 rue des Jardiniers - 69400 Villefranche Sur Saône

contact@ahft.org

www.ahft.org/



Daniel OGBONE et Michel JARRIGE expliquent que cette visite qui avait pour but d'entendre la population sur les problèmes qu'elle rencontre dans sa vie quotidienne afin d'établir un état des lieux de sa situation, devait s'effectuer dans les conditions les plus propices à une remontée d'informations sans autocensure donc hors la présence de personne pouvant rappeler, à quelques niveaux que ce soit, une autorité locale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire

Le Président



Actions Humanitaires



France-Togo

Actions Humanitaires France-Togo (AHFT)

72 rue des Jardiniers - 69400 Villefranche Sur Saône

contact@ahft.org

www.ahft.org/



Procès-verbal du Conseil d'administration du Samedi 2 février 2013

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence.

Le conseil d'administration est appelé à traiter l'ordre du jour suivant :

- Election du bureau,
- Pouvoirs au Président et membres du bureau,
- Questions diverses.

A l'issue des débats, les délibérations suivantes sont mises aux voix :

1ère délibération

Le conseil d'administration élit le bureau suivant :

• **Président**

Michel JARRIGE

né le 29/06/1948 à 69004 Lyon

Retraité

Le Crozet 69870 Poule les Echarmeaux

☎ 06.70.52.97.09

• **Vice-présidente**

Marie-Claude LOVISA

née le 01/05/1954 à 52000 Chaumont

Reine LOVISA MAWU LOLO 1^{er}, Chef du village de Lovisa Kopé

07 BP 13325 Lomé TOGO

☎ 00.228.910.60.60

☎ 00.228.954.60.60

☎ 06.31.36.57.34

• **Secrétaire**

Pastorale Notre-Dame

représentée par Daniel OGBONE KOKOU

né le 8 décembre 1965 au Togo

Adjoint en charge de la pastorale au CSND

Résidence B Les Bleuets Avenue de Brianne 69480 Anse

☎ 06.64.95.51.80

• **Trésorier**

Centre Scolaire Notre-Dame (CSND)

représenté par Christophe AUDARD

né le 17/07/1969 à 38200 Vienne

Chef d'établissement coordinateur

Vaurion 69620 Chamelet

☎ 06.08.92.96.34

Le conseil d'administration adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.



Actions Humanitaires



France-Togo

Actions Humanitaires France-Togo (AHFT)

72 rue des Jardiniers - 69400 Villefranche Sur Saône

contact@ahft.org

www.ahft.org/



2ème délibération

Le conseil d'administration détermine les pouvoirs donnés au Président, au Secrétaire et au Trésorier :

• Président

Le conseil d'administration d'AHFT donne pouvoir au Président, avec faculté de délégation, pour intervenir au nom et pour le compte d'AHFT, en matière de gestion générale, ouvrir et clore tous comptes bancaires, effectuer toutes opérations sur les dits comptes, signer tous documents, actes principaux, complémentaires ou réitératifs et généralement faire le nécessaire pour la bonne marche générale d'AHFT.

• Secrétaire

Le conseil d'administration d'AHFT donne pouvoir au Secrétaire, pour intervenir au nom et pour le compte d'AHFT en matière de gestion administrative, signer tous documents afférents et généralement faire le nécessaire pour la bonne marche administrative d'AHFT.

• Trésorier

Le conseil d'administration d'AHFT donne pouvoir au Trésorier, pour intervenir au nom et pour le compte d'AHFT, en matière de gestion financière, effectuer toutes opérations sur les comptes bancaires d'AHFT, effectuer tous encaissements et règlements, signer tous documents afférents et généralement faire le nécessaire pour la bonne marche financière d'AHFT.

Le conseil d'administration précise que les mandataires désignés ci-dessus peuvent agir seul dans le cadre de leur délégation et que ces délégations valent également pour la section APLK.

Le conseil d'administration adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3ème délibération

Le conseil d'administration donne pouvoir avec faculté de délégation et sous sa seule signature à monsieur Michel JARRIGE, Président, aux fins d'effectuer toutes opérations (ouverture, clôture, débits, crédits, virements, etc.) par tous moyens sur le ou les comptes ouverts au nom de la section Actions Pour Lovisa Kopé (APLK) auprès d'EcoBank.

Le conseil d'administration donne pouvoir sans faculté de délégation et sous sa seule signature à madame Marie-Claude LOVISA, Vice-présidente, aux fins d'effectuer toutes opérations (débits, crédits, virements, etc.) par tous moyens sur le ou les comptes ouverts au nom d'Actions Pour Lovisa Kopé (APLK) auprès d'EcoBank.

Le conseil d'administration adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire

Le Président